

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune : LA BRUGUIÈRE

Le projet concerne : demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code de l'environnement pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit : « les bois d'en bas » sur la commune de La Bruguière.

Une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 27/07/2023 N° 30-2023-07-27-00001 sur le territoire de la commune de La Bruguière **du lundi 21 août 2023 à 9h00 (ouverture) au jeudi 21 septembre 2023 à 17h00 (clôture).**

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par URBA 123 pour le projet d'aménagement d'une Centrale photovoltaïque au sol au lieu dit : « les bois d'en bas » sur la commune de La Bruguière

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée :

– Par la préfète du Gard : Une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement, un permis de construire au titre du code de l'urbanisme pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit : « les bois d'en bas » sur la commune de La Bruguière.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est **M. DALVERNY Bernard**

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à : **URBA 123**

Monsieur Romain Poubeau

75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER CEDEX 2

mail : poubeau.romain@urbasolar.com

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

- au titre de la demande d'autorisation environnementale (autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000), accompagnée d'une évaluation environnementale du projet comportant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) sur le dossier de demande d'autorisation environnementale daté du 10/01/2023 et le mémoire en réponse du demandeur à l'avis de la MRAE.

- au titre du permis de construire notamment le formulaire de demande de permis de construire, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale du 10/01/2023 (MRAE) sur le permis de construire et intégrant les compléments demandés pendant la phase examen ainsi que le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE.

ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la mairie de La Bruguière, pour être mis à disposition du public durant la durée de l'enquête. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier à la mairie de La Bruguière aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur le site des services de l'état dans le Gard :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/LA-BRUGUIERE-PROJET-DE-PARC-PHOTOVOLTAIQUE-AU-SOL-AU-LIEU-DIT-LES-BOIS-D-EN-BAS-AUT-PC> pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement en mairie de La Bruguière pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences en mairie de La Bruguière, siège de l'enquête ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur et sur l'adresse : projet-photovoltaique-bruguiere-urba-123@mail.registre-numerique.fr Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-bruguiere-urba-123> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
21/08/23	09h00 à 12h00	Mairie de La Bruguière 33 Place de la Mairie 30580 La Bruguière
06/09/23	14h00 à 17h00	
21/09/23	14h00 à 17h00	

Le présent avis sera affiché dans la mairie de La Bruguière, il sera également affiché par les soins du demandeur sur les voies d'accès et sur les lieux prévus du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la DDTM du Gard service Eau & Risques, dès la publication de cet avis.

Le rapport et les conclusions motivées que le commissaire enquêteur est tenu de rendre dans les délais sus-visés, sont mis à la disposition du public à la mairie de **La Bruguière**, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard (service eau et risques) ainsi que sur le site internet de la préfecture www.gard.gouv.fr pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.